



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 11 novembre 2013

## **Protocole de fin de conflit**

Conclu entre les parties :

- l'intersyndicale et le collectif des étudiants ci-dessous dénommée ICE d'une part,
- et d'autre part, l'Etat représenté par le préfet de la Région Guyane et le recteur de l'Académie de Guyane représentant la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche

### **Article 1 : Création d'une université de plein exercice**

L'Etat s'engage à créer une université de plein exercice en Guyane par décret pris en 2013 ou au plus tard au premier trimestre 2014, pour une mise en place de l'université à la rentrée 2015 ou au plus tard à la rentrée 2016.

Une feuille de route détaillée avec calendrier de transition, précisant les procédures et les moyens politiques et législatifs qui conduisent à un fonctionnement de plein exercice de l'université de la Guyane, sera établie en toute priorité.

### **Article 2 : Nouvelle gouvernance**

Mme Anne CORVAL est nommée administratrice provisoire du pôle universitaire de Guyane, chargée des fonctions de vice-présidente du pôle universitaire de Guyane et de directrice de l'institut d'études supérieures de Guyane missionnée pour l'administration et la gestion de l'ensemble du pôle universitaire de Guyane.

Son arrêté de nomination sera pris et signé par la ministre Geneviève FIORASO. Cet arrêté mentionnera l'étendue de ses prérogatives et de son champ d'action. Il sera accompagné d'une lettre de mission signée de la ministre. Mme Anne CORVAL est directement missionnée par la ministre à qui elle rend compte exclusivement.

Sa mission inclut la mise en place immédiate d'un directoire, qui l'assistera. Il sera constitué après concertation avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs et des étudiants. Ses membres seront des personnes appartenant à la communauté universitaire, reconnues pour leurs compétences et qualités déontologiques. Il veillera au respect et à la mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant le pôle universitaire guyanais.

### **Article 3 : Mise en œuvre effective de l'université de Guyane de plein exercice**

Mme CORVAL est également chargée d'organiser et d'animer la concertation et le travail collectif et de mettre en œuvre étape par étape l'université de Guyane de plein exercice dans les délais impartis dans l'article 1.

La période de transition démarre immédiatement avec la nomination de l'administratrice provisoire dans le cadre des dispositions ministérielles et gouvernementales aptes à répondre aux objectifs formulés.

La période de transition concerne en particulier, mais non exclusivement, la gestion des moyens et les orientations pédagogiques au niveau de la licence et des masters déjà délivrés dans le cadre du pôle universitaire guyanais.

### **Article 4 : Des effectifs et des moyens renforcés**

Accompagné par l'inspection générale, le modèle SYMPA sera utilisé pour effectuer le calcul des moyens (personnels et matériels) nécessaires au bon fonctionnement du pôle de la Guyane, après que l'administration provisoire aura fait l'état des lieux, en y associant étroitement le point de vue des personnels et de leurs représentants.

Sur la base de cet état des lieux ainsi que des résultats de l'audit effectué par l'IAGENR, et en étroite collaboration avec l'ICE, dont les estimations seront également pris en compte les dotations du pôle universitaire de Guyane seront définies conformément à la loi, par arbitrage de la ministre, dans le cadre du budget annuel voté par le parlement.

Dans l'attente des résultats de l'application SYMPA, l'Etat s'engage à pourvoir le pôle universitaire de Guyane de 20 à 30 emplois d'enseignant-chercheurs sur trois ans et de 20 à 30 emplois de BIATSS sur trois ans à partir 2013. Une attention sera apportée aux besoins dans le domaine des ressources humaines, de la gestion administrative et de la formation continue.

L'adéquation entre le recrutement et les compétences recherchées sera garantie, conformément aux procédures existantes.

Aucun vacataire ne cumulera plus de 60 heures d'enseignement.

### **Article 5 : Ouverture de la licence professionnelle de protection de l'environnement**

La licence professionnelle protection de l'environnement est ouverte depuis le 14 octobre 2013.

### **Article 6 : Les améliorations de la vie étudiante**

Les points d'accord relatifs à la vie étudiante sont détaillés dans l'annexe 1.

## Article 7 : Protection et garanties

Aucune poursuite administrative, disciplinaire et/ou pénale ne sera engagée contre les acteurs du mouvement de grève (syndicalistes, professeurs, administratifs, techniciens, étudiants, élèves...) qu'ils soient directement ou ponctuellement impliqués dans le mouvement de grève et la mobilisation du PUG. Les jours de grève seront intégralement payés pour tous les personnels.

## Article 8 : Compléments

Le communiqué du 7 novembre 2013 de Madame Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, viendra en sus et fera foi, si besoin est, pour les principes et décisions non précisés dans le présent protocole.

## Article 9 : Mise à exécution

La fin du conflit et la reprise des cours sont actées et immédiates. Le préfet de la Région et l'administratrice provisoire du Pôle universitaire de Guyane sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'application du présent protocole.

Le préfet de la Région Guyane

Le recteur

*Hanno*  
*Pierrejean*  
L'intersyndicale  
N. EDWARDS  
P. ESTER.F.  
N. EDWARDS  
C. L.

*[Signature]*  
Le collectif étudiant

Pour la mise en œuvre de l'annexe relative à la vie étudiante

Administratrice provisoire du Pôle universitaire de Guyane

*[Signature]*

Le président du Conseil Régional

*[Signature]*

Le président du Conseil Général

*[Signature]*

Le président de la communauté d'agglomération du centre littoral

*[Signature]*

Le représentant du CLOUS de Guyane

*[Signature]*

**En présence de**

Madame Chantal BERTHELOT, députée



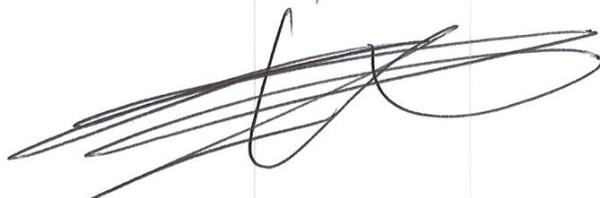
Monsieur Gabriel SERVILLE, député



Monsieur Georges PATIENT, sénateur



Monsieur Jean-Etienne ANTOINETTE, sénateur



*la députée suppléante*

## Annexe relative à la Vie étudiante.

### **Point n°1: bibliothèque universitaire**

Il a été procédé à l'ouverture de la bibliothèque universitaire, dès la délivrance de l'avis favorable de la commission de sécurité.

Le rectorat et l'administratrice provisoire communiquent aux étudiants le calendrier prévisionnel d'extension de la bibliothèque universitaire.

### **Point n° 2: transport**

#### *Solutions immédiates :*

La CACL, après concertation avec les étudiants, s'engage à mettre en œuvre pour le 5 novembre un départ tardif à 21h des bus de la ligne 2 depuis le PUG, afin de correspondre aux horaires de fin de cours (20h30). Ce service sera destiné aux étudiants du PUG à destination de la Place du Marché à Cayenne. La CACL s'engage par ailleurs à étudier la création de nouveaux horaires de bus en fin de journée, entre 19h30 et 21h00 et à l'intégrer dans les prochaines évolutions du réseau.

Par ailleurs, il est rappelé que la CACL a mis en place un tarif étudiant à hauteur de 150€/an en septembre 2013 (le coût du transport pour les étudiants était de 318€/an) et que les places disponibles sur les lignes scolaires en provenance de Matoury, Rémire-Montjoly, Macouria, Roura et Montsinéry-Tonnégrande ont été ouvertes aux étudiants n'ayant pas d'autres moyens de locomotion.

L'administratrice provisoire adapte les emplois du temps aux horaires des bus de la ligne 2 pour permettre aux étudiants concernés de se déplacer entre les campus Troubiran et Saint-Denis.

Une instance de concertation dédiée à la question du transport des étudiants est créée. Elle réunira tous les six mois et en tant que de besoin des représentants de l'Université, de la CACL et des étudiants afin d'anticiper et de résoudre les éventuelles difficultés de transport pour les étudiants.

#### *Solutions de court terme:*

La CACL s'engage à créer des dessertes supplémentaires reliant le campus Troubiran à Rémire-Montjoly et permettant aux étudiants de Matoury de se rendre à Cayenne:

- une nouvelle ligne de transport urbain desservira Rémire-Montjoly (secteur Ames Claires, Mairie) à partir de novembre 2013, avec extension prévue en septembre 2014.
- la ligne urbaine desservant Matoury sera en fonction en septembre 2014.

### **Point n°3 : restauration**

#### *Solutions immédiates, dans l'attente de l'ouverture de la cafétéria:*

Le CROUS s'engage à livrer des repas chauds sur le campus, dès validation des services vétérinaires, dans la semaine de reprise des cours.

Un espace carbet sera aménagé sur place avec le financement de la Région pour permettre la consommation de ces repas. 1 semaine après la reprise des cours.

*Solutions de court terme:*

La cafétéria prévue dans le bâtiment de la vie étudiante, et qui permettra d'assurer un service de restauration rapide complété de plats chauds sera ouverte à la mi-décembre. Le rectorat s'engage à réceptionner la cafétéria et le CROUS s'engage à l'aménager pour permettre l'ouverture à cette date.

Le nouveau restaurant universitaire sur le campus de Troubiran permettra d'offrir une solution de restauration pérenne aux étudiants. Un architecte a été retenu pour effectuer des travaux dont les terrassements doivent commencer avant Noël.

La date prévisionnelle de réception du bâtiment du restaurant est fournie aux étudiants par le rectorat et l'administratrice provisoire.

**Point n°4 : Sécurité**

*Solutions immédiates:*

Une convention visant à sécuriser le campus, avec une attention particulière pour celui de Saint-Denis est signée entre l'Université et la DDSP.

L'administratrice provisoire répare le système de sécurité sur le site Saint-Denis dès qu'un avis favorable du conseil consultatif du pôle universitaire guyanais est rendu.

L'administratrice provisoire procède à la réparation de l'éclairage existant.

*Solutions de court terme:*

L'administratrice provisoire lance une étude concernant le déploiement d'un éclairage supplémentaire sur le campus de Troubiran et de Saint-Denis.

L'administratrice provisoire se met en relation avec le(s) propriétaire(s) du sentier piéton situé hors du campus au sujet de l'éclairage.

**Point n°5 : Sport**

L'administratrice provisoire s'engage à ce que les souhaits des étudiants guyanais soient pris en compte pour la mise en oeuvre des activités sportives dans les locaux aménagés et adaptés.

L'administratrice provisoire s'engage à ce que le Conseil des sports se réunisse au moins deux fois par an. Elle veillera à ce que le SUAPS Guyane dispose d'un budget de fonctionnement sur la dotation ministérielle du SUAPS UAG. L'autonomie du SUAPS sera concomitante à l'autonomie du pôle.

Des conventions relatives à la mise à disposition d'équipements sportifs par la Région sont déjà signées ou en cours de signature pour permettre le démarrage des activités sportives.

**Point n°6 : Salle des travaux pratiques**

Les réparations sont effectuées immédiatement en vue de remédier aux dysfonctionnements des salles de Travaux Pratiques de Saint-Denis.

Le rectorat et l'administratrice provisoire communiquent le calendrier prévisionnel des travaux de construction des salles de Travaux Pratiques sur le site de Troubiran.

**Point n°7: Matériels**

Les ventilateurs du Campus Troubiran sont immédiatement réparés

La commande de 25 postes informatiques a été passée. Ils seront livrés dès la réouverture du campus.

Des photocopieuses sont disponibles pour les étudiants sur le campus Troubiran, au sein de la bibliothèque universitaire.

Des personnels seront recrutés en CUI-CAE pour permettre l'entretien des sanitaires et des espaces communs.

**Point n°8 : Enseignement**

L'administratrice provisoire s'engage sur le point suivant :

- Aucune dispense ne sera réalisée pour une matière, quelle que soit la filière.

**Point n°9: Sécurité sociale étudiante**

Des espaces sont mis à disposition des agences responsables de la sécurité sociale étudiante dans le cadre d'une convention au sein du bâtiment vie étudiante du campus Troubiran.

**Point n°10 : Logements**

Le calendrier prévisionnel de construction des nouveaux logements étudiants sera fourni aux étudiants.

le Préfet de la Région Guyane

*Hamut*  
 intersyndicale  
 R. TIGES, F.  
 M. EMERSON  
 B. H.  
 administratrice provisoire  
 C. Couaf

Le Recteur de l'académie de Guyane

Le collectif étudiant

Le Président du Conseil Régional

Le Président du Conseil Général.

*Alain TIEM-WANG*

Le Président de la Communauté d'agglomération du centre littoral

Le Directeur du CLOUS de Guyane